



The Commonwealth of Massachusetts

DÉPARTEMENT DES SERVICES PUBLICS (D.P.U.)

MÉ MORANDUM

À : Liste de distribution électronique D.P.U. 24-15

DE : Laurie Ellen Weisman, Conseillère-auditrice

CONCERNANT : Ordre du jour et lignes directrices de l'atelier D.P.U. 24-15

DATE : June 4, 2024

CC : Mark D. Marini, Secrétaire du département

I. INTRODUCTION

Le 4 janvier 2024, le Département des services publics (« Département ») a ouvert une enquête sur la charge énergétique avec un accent sur l'accessibilité énergétique pour les contribuables résidentiels, D.P.U. 2415, afin d'examiner les mesures à prendre pour faire face au coût élevé des factures d'énergie subies par de nombreux résidents du Massachusetts. Cette enquête permettra au Département d'envisager des améliorations aux programmes actuels d'accessibilité à l'énergie - y compris la disponibilité et la conception des remises tarifaires - afin de réduire la charge énergétique qui peut affecter négativement les clients des services publics.

Dans l'arrêté d'ouverture de cette enquête, le Département a sollicité les commentaires des personnes intéressées sur la façon dont le Département peut réduire la charge énergétique et traiter les questions d'accessibilité financière, et a déclaré qu'il déterminerait les prochaines étapes appropriées pour cette procédure après avoir examiné les commentaires initiaux. Le Département a reçu et examiné ces commentaires et a déterminé que la prochaine étape appropriée était d'organiser un atelier pour les parties prenantes via Zoom afin de recueillir d'autres commentaires. L'atelier aura lieu le **lundi 24 juin 2024, de 10h00 à 17h00**. Ce mémorandum comprend l'ordre du jour provisoire, les détails d'accès et les directives de participation à l'atelier.

II. ORDRE DU JOUR

- Remarques de bienvenue et lignes directrices pour la participation
- Aperçu de l'accessibilité financière de l'énergie
- Table ronde sur la justice environnementale
- Plans de paiement en fonction du pourcentage des revenus ("PIPP")
- Taux d'actualisation progressifs
- Questions relatives à l'inscription et à l'engagement
- Prochaines étapes

III. LIGNES DIRECTRICES POUR L'ATELIER VIRTUEL

A. Plate-forme de vidéoconférence et accès public

Le Département organisera l'atelier via la plateforme de vidéoconférence Zoom. Toute personne peut participer au livestream de l'atelier en entrant le lien <https://us06web.zoom.us/j/89051005277> à partir d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette. Aucun téléchargement de logiciel n'est nécessaire. Pour participer à l'atelier en mode audio uniquement, composez le (646) 558-8656 (appel non gratuit) et entrez le numéro d'identification de la réunion (Meeting ID#) 890 5100 5277.

Cet atelier sera disponible en anglais, espagnol, portugais, chinois mandarin et cantonais, créole haïtien et vietnamien. Pour accéder aux services d'interprétation pendant la table ronde, cliquez sur le bouton « Interprétation » (l'icône du globe 🌐) dans le menu au bas de l'écran Zoom et sélectionnez la langue appropriée. Pour demander des services linguistiques supplémentaires, contactez la conseillère-auditrice Laurie Ellen Weisman à l'adresse laurie.e.weisman@mass.gov **au plus tard le 18 juin 2024 à 17 heures**. Pour demander des documents dans des formats accessibles aux personnes handicapées (braille, gros caractères, fichiers électroniques, format audio), contactez la coordinatrice ADA (Loi sur les Américains avec handicap) du Département, Jenyka Spitz-Gassnola, à l'adresse Jenyka.Spitz-Gassnola2@mass.gov.

Tous les participants doivent s'identifier sur Zoom par leur nom complet et l'affiliation de leur organisation.

B. Format de l'atelier

Le Département dirigera l'atelier. Les sujets à l'ordre du jour commenceront par des présentations par les membres du panel de parties prenantes désignés par le Département, après quoi le Département donnera la possibilité aux participants non membres du panel de poser des questions ou de formuler des commentaires sur le sujet en question. Les présentations (et tous les documents relatifs à cette procédure) seront publiés sur le site web du ministère à l'adresse <https://eeaonline.eea.state.ma.us/DPU/Fileroom/dockets/bynumber/24-15> au moins deux jours avant l'atelier.

Les participants qui ne font pas partie du panel et qui souhaitent faire des commentaires ou poser des questions doivent utiliser la fonction « Lever la main » ou composer le *9 lorsque la conseillère-auditrice le leur demande. La conseillère-auditrice appellera les participants dans l'ordre où ils apparaissent sur son écran. Le moniteur d'audience fera alors passer le participant au niveau du paneliste pour qu'il participe à la discussion générale sur le sujet en question. Afin d'accueillir le plus grand nombre possible de commentaires et de questions, veuillez limiter vos commentaires ou vos questions à environ trois minutes et au sujet en question. Veuillez ne pas répéter les commentaires écrits que vous avez déjà déposés.

L'atelier aura lieu le lundi 24 juin 2024, de 10 heures à 17 heures environ, sauf indication contraire de la conseillère-auditrice. Une pause déjeuner de 45 minutes est prévue vers 13 heures. La conseillère-auditrice peut prévoir des pauses supplémentaires si nécessaire.

Afin d'assurer le bon déroulement de l'atelier, seuls le personnel du Département, les panélistes et les participants déplacés au niveau des panélistes pour participer à la discussion apparaîtront sur la vidéo et seront en mesure de se démuter pour la discussion.

C. Vidéo

La plateforme de vidéoconférence Zoom retransmettra l'atelier en direct ; cette retransmission ne sera pas enregistrée et ne fera pas partie du dossier officiel de cette procédure. Les fonctions de chat et d'enregistrement de la plateforme de vidéoconférence Zoom seront désactivées pendant l'atelier.

Tous les panélistes (y compris les participants déplacés au niveau des panélistes pour participer à la discussion) sont censés se présenter par vidéo. Si un membre du panel n'est pas en mesure de se présenter par vidéo en raison de difficultés techniques, la conseillère-auditrice lui accordera un délai raisonnable pour résoudre les problèmes techniques. Si les difficultés techniques ne peuvent être résolues après avoir déployé des efforts raisonnables, la conseillère-auditrice peut demander au membre du panel de se présenter par téléphone.

D. Audio

Tous les membres du panel doivent parler lentement et clairement pour le bénéfice des interprètes et des autres participants. La conseillère-auditrice s'efforcera de limiter les perturbations, mais elle pourra interrompre les intervenants et leur demander de se répéter ou de ralentir.

Afin de réduire les bruits ambiants et autres perturbations, tous les membres du panel doivent se mettre en sourdine s'ils ne parlent pas. La conseillère-auditrice utilisera les commandes audio de Zoom pour couper ou rétablir le son des panélistes si nécessaire.

E. Moniteur d'audience et assistance technique

Le moniteur d'audience pour l'atelier sera Shirley Barosy, la responsable juridique de la division juridique du département. Le moniteur d'audience bénéficiera des privilèges d'hôte. Veuillez signaler toute difficulté technique pendant l'atelier à Mme Barosy à l'adresse shirley.barosy@mass.gov. Pour toute question d'assistance technique avant la table ronde, veuillez contacter la conseillère-auditrice Laurie Ellen Weisman à l'adresse laurie.e.weisman@mass.gov.

F. Questions

Pour de plus amples informations concernant ce mémorandum ou pour demander à être ajouté ou retiré de la liste de distribution électronique, veuillez contacter la conseillère-auditrice Laurie Ellen Weisman à l'adresse laurie.e.weisman@mass.gov. Vous pouvez également laisser un message vocal avec votre nom et votre numéro de téléphone au (617) 305-3690.